



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA24-10-0001-1

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001.

Ce règlement entre en vigueur le 3 avril 2024 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 3 avril 2024